

DNF – Assemblée Générale du 11 octobre 2025
Vœu n° 3 : proposition de modification des Règlements
des Obligations d'équipes de jeunes

TEXTE ACTUEL DISTRICT	TEXTE PRÉCONISÉ LBFC	TEXTE PROPOSÉ DISTRICT
ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES <u>DÉPARTEMENTAL 1</u> Les clubs participant au championnat Départemental 1 sont tenus d'engager : • Au minimum 1 équipe à 8 ou à 5 : masculines, féminines ou mixtes. • Au minimum 1 équipe à 11 en Ligue ou en District (Championnat U14 à U18) ou enregistrer 24 licences à jour parmi les U6 à U18 (féminin et masculin).	ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES <u>DÉPARTEMENTAL 1</u> Les clubs participant au championnat D1 sont tenus d'engager au moins deux (2) équipes dans les championnats dont : • Au minimum 1 équipe à 8 en U13. • Au minimum 1 équipe à 11 dans des compétitions de U14 à U19.	ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES <u>DÉPARTEMENTAL 1</u> Les clubs participant au championnat D1 sont tenus d'engager au moins deux (2) équipes dans les championnats dont : • Au minimum 1 équipe à 8 en U13 ou en U11. • Au minimum 1 équipe à 11 dans des compétitions de U14 à U19. <u>IMPORTANT :</u> Les clubs ont la possibilité de créer une entente qui revient au bénéfice de chaque club <u>s'il présente au moins trois licenciés</u> lors de l'engagement de l'équipe en entente en Championnat au début de la saison (cf article 5.3 des règlements District). Le nombre de licences validées sera comptabilisé à la date du 1er mars de la saison en cours.